

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 44/00

ÉFAI - 000236 – AFR 38/001/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIER D'OPINION

MAURITANIE

Ahmed Ould Daddah, dirigeant d'un parti d'opposition

Londres, le 26 avril 2000

Ahmed Ould Daddah, un des dirigeants de l'opposition mauritanienne, est détenu au secret depuis qu'il a été arrêté le 24 avril. Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion et craint qu'il ne soit maltraité en détention.

Ahmed Ould Daddah est le secrétaire général de l'Union des forces démocratiques-Ère nouvelle (UFD-EN) et le président du Front des partis d'opposition (FPO), qui regroupe plusieurs mouvements politiques. Il a été appréhendé par des policiers en civil, sans mandat, dans les bureaux de l'UFD-EN de la capitale, Nouakchott. D'après les informations recueillies, il est détenu dans les locaux de la Direction de la Sûreté de l'État.

Les autorités mauritaniennes ont annoncé le 25 avril qu'Ahmed Ould Daddah avait été interpellé pour incitation ouverte à la violence. Amnesty International pense qu'il a été arrêté pour avoir appelé la population à participer le 26 avril à un rassemblement populaire pacifique, organisé à Nouakchott par l'UFD-EN afin de protester contre l'absence de mesures prises par le gouvernement en vue de garantir le respect de l'État de droit en Mauritanie et d'enquêter sur les assassinats politiques, les « disparitions » et les actes de torture généralisés ayant marqué la fin des années 80 et le début de la décennie suivante. Amnesty International ne dispose d'aucun élément indiquant qu'Ahmed Ould Daddah ait prôné l'usage de la violence. Les autorités avaient donné leur accord à l'organisation de ce rassemblement, mais sont ensuite revenues sur leur décision.

Ahmed Ould Daddah avait déjà été appréhendé en décembre 1998, en compagnie de deux autres militants de l'opposition, et maintenu en détention sans inculpation ni jugement, sous la surveillance de gardes armés, pendant plus d'un mois dans la ville de Boumdeid, à plus de 500 kilomètres de la capitale. Apparemment, les trois hommes avaient été placés dans une pièce si petite qu'ils ne pouvaient s'y allonger tous en même temps. Après dix-sept jours de détention au secret, pendant lesquels ils n'avaient été autorisés qu'une seule fois à se rendre à l'extérieur pour prendre un peu d'exercice, chacun d'eux s'était vu accorder la possibilité de recevoir la visite d'un membre de sa famille, mais il ne leur avait pas été permis de consulter des avocats.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les organisations de défense des droits humains, les médias et les partis politiques d'opposition éprouvent des difficultés considérables à mener leurs activités en Mauritanie. La liberté de la presse y est strictement limitée et les organisations de défense des droits fondamentaux exercent leurs activités sans l'autorisation du gouvernement. De ce fait, les militants des droits humains courent le risque d'être poursuivis en justice et emprisonnés aux termes des dispositions de la législation mauritanienne qui sanctionnent l'appartenance à « une association fonctionnant sans autorisation ». En 1998, un certain nombre de défenseurs de premier plan des droits humains ont été arrêtés, jugés, reconnus coupables et condamnés à des peines d'emprisonnement en vertu de ces dispositions. La fin des années 80 et le début de la décennie suivante ont été marqués par des violations généralisées des droits humains, notamment des assassinats politiques, des « disparitions » et des actes de torture. D'après les informations recueillies, plus de 500 Mauritaniens noirs ont été tués alors qu'ils étaient détenus par l'armée en 1990 et 1991. Les autorités mauritaniennes persistent cependant à empêcher toute enquête sur les violations des droits humains qui ont été commises par le passé.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous vivement préoccupé par le fait qu'Ahmed Ould Daddah est détenu au secret depuis le 24 avril 2000, et exhortez les autorités à veiller sans délai à ce que les membres de sa famille, ses avocats et un médecin puissent lui rendre visite ;

– demandez instamment qu'il soit traité avec humanité dans le cadre de sa détention, conformément aux normes internationales ;

– dites-vous inquiet à l'idée qu'Ahmed Ould Daddah a été arrêté au seul motif de ses activités politiques non violentes ;

– soulignez qu'Amnesty International considère cet homme comme un prisonnier d'opinion et appelez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition.

APPELS À :

Président de la République : Son Excellence Monsieur Maaouiya Ould Sid 'Ahmed Taya Président de la République La Présidence - BP 184 Nouakchott, MAURITANIE Fax : 222 2 59801 Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,	Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications : Monsieur Dah Ould Abdel Jelil Ministre de l'Intérieur, des Postes et des Télécommunications Ministère de l'Intérieur, BP 195 Nouakchott, MAURITANIE Fax : 222 2 53661 Formule d'appel : Monsieur le Ministre,
Ministre de la Justice : Monsieur Mohamed Salem Ould Merzoug Ministre de la Justice Ministère de la Justice, BP 350 Nouakchott, MAURITANIE Fax : 222 2 57002 / 222 2 54995 Formule d'appel : Monsieur le Ministre,	Procureur de la République : Monsieur Mohamed Yeslem Ould Jidimou Procureur de la République Palais de Justice Nouakchott, MAURITANIE Télégrammes : Procureur de la République, Nouakchott, Mauritanie Formule d'appel : Monsieur le Procureur de la République,

COPIES À :

Journal : <i>La Tribune</i> Fax : 222 29 04 11	
ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays	

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*